

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 25 septembre 2019 à 18 heures 00

Date de convocation :

19 septembre 2019

Date d'affichage :

20 septembre 2019

ObjetLocation annuelle salle
des fêtes.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine

Ms. MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony

Absents : DELORT Thierry donne procuration à MAURETTE Bernard.
BRUNA Roger**Secrétaire de séance :**

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe qu' une association de danse moderne et une association de gymnastique douce ont demandé la location de la salle des fêtes à l'année.

La location de la salle des fêtes sera gratuite mais il sera demandé un forfait de 90 € pour l'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
- de fixer un forfait de 90 € pour l'électricité et de louer la salle des fêtes gratuitement à ces associations.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 26 septembre 2019.

Le Maire

